

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21174 - 78ÈME ANNÉE

## 50 ans plus tard, les Chagossiens ne peuvent toujours pas rentrer chez eux

### Human Rights Watch : « L'expulsion des populations autochtones des îles Chagos est un crime colonial persistant »

Le déplacement forcé du peuple chagossien dans sa totalité par les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis, la persécution raciale menée par le Royaume-Uni ainsi que le maintien jusqu'à présent de l'interdiction faite aux Chagossiens de retourner chez eux constituent des crimes contre l'humanité, a déclaré Human Rights Watch dans un rapport et une vidéo publiés ce 15 février. Les deux gouvernements devraient fournir des réparations complètes aux Chagossiens, y compris en leur garantissant le droit de retourner vivre sur leur terre natale de l'archipel des Chagos, dans l'océan Indien.

« La vie était simple, c'était le paradis », a raconté Louis Marcel Humbert, un Chagossien. « J'étais très triste quand j'ai compris que nous ne pourrions pas rentrer. Nous avons laissé quatre frères et une sœur aux Chagos. Ma mère pleurait et nous a dit : "Dorénavant, nous vivrons une vie très différente." Et c'est là que le cauchemar a commencé. » Louis Marcel Humbert est né en 1955, déporté à l'âge de 12 ans.

Le rapport de Human Rights Watch, intitulé « 'That's When the Nightmare Started': UK and US Forced Displacement of the Chagossians and Ongoing Colonial Crimes » (« C'est là que le cauchemar a commencé : Déplacement forcé des Chagossiens par le Royaume-Uni et les États-Unis et persistance des crimes coloniaux », documente le traitement des Chagossiens, un peuple autochtone, que le Royaume-Uni et les États-Unis ont forcé à quitter leur terre natale dans les années 1960 et 1970 afin qu'une base militaire états-unienne puisse être construite sur Diego Garcia, la plus grande île de l'archipel. Le Royaume-Uni, avec le soutien des États-Unis, a continuellement empêché les Chagossiens de rentrer chez eux. Bien que le Royaume-Uni et Maurice aient annoncé, de manière surprenante, des négociations sur l'avenir des îles Chagos en novembre 2022, aucun engagement clair

n'a été pris en faveur d'une véritable consultation des Chagossiens et d'une garantie de leur droit à des réparations, y compris leur droit au retour, dans le cadre des accords.

#### 3 crimes contre l'humanité identifiés

« Le Royaume-Uni commet aujourd'hui un crime colonial épouvantable, en traitant tous les Chagossiens comme un peuple sans droits », a expliqué Clive Baldwin, conseiller juridique senior à Human Rights Watch et auteur principal du rapport. « Le Royaume-Uni et les États-Unis, qui ont coopéré pour expulser les Chagossiens de chez eux, devraient fournir des réparations complètes pour les souffrances qu'ils ont causées. »

Human Rights Watch s'est entretenu avec 57 personnes, dont des Chagossiens et des responsables britanniques, états-unien et mauriciens, et a examiné de nombreux documents. Human Rights Watch a identifié trois crimes contre l'humanité perpétrés contre le peuple chagossien : le crime colonial de déplacement forcé, toujours en cours ; l'empêchement, par le Royaume-Uni, du retour sur sa terre natale ; et sa persécution, par le Royaume-Uni, fondée sur la race et l'origine ethnique.

Le Royaume-Uni et les États-Unis ont abandonné les Chagossiens expulsés à Maurice ou aux Seychelles, où ils ont vécu dans une pauvreté extrême qui a engendré d'autres violations de leurs droits ainsi que des discriminations. Les Chagossiens avec lesquels Human Rights Watch s'est entretenu ont indiqué que certaines des personnes déplacées, y compris des enfants, sont mortes du fait des difficultés économiques subies et, selon eux, de la détresse émotion-

nelle — qu'ils appellent le sagren — d'avoir été arrachées à leur terre natale. Beaucoup ont ensuite émigré au Royaume-Uni après que le gouvernement britannique a accordé la citoyenneté à certains d'entre eux. Les Chagossiens résidant au Royaume-Uni ont raconté avoir fait l'expérience de diverses formes de discrimination, y compris en matière de logement et d'emploi. Actuellement, des milliers de Chagossiens vivent dans différentes parties du monde, notamment à Maurice, au Royaume-Uni et aux Seychelles.

### « Royaume-Uni et États-Unis ont traité les Chagossiens comme un peuple sans droits »

Les Chagossiens sont principalement des descendants de personnes réduites en esclavage, emmenées de force dans les îles Chagos alors inhabitées et sous domination française puis britannique aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles. Les îles Chagos, initialement rattachées à Maurice, étaient administrées par les autorités coloniales britanniques. Les Chagossiens, qui forment un peuple distinct avec sa propre langue créole, sa musique et sa culture, vivaient depuis plusieurs générations sur les îles et atolls principaux des Chagos, soit Diego Garcia, Peros Banhos et Salomon. Il s'agit d'un peuple autochtone au regard des normes africaines et internationales en matière de droits humains, comme l'indique Human Rights Watch dans son rapport.

Les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis ont traité les Chagossiens comme un peuple sans droits et ont coopéré pour les expulser définitivement de leur terre natale, sans consultation ni compensation adéquate. Lors d'accords secrets signés dans les années 1960, les deux gouvernements ont planifié la construction d'une base militaire sur l'île de Diego Garcia, dont les États-Unis exigeaient qu'elle soit dépeuplée d'habitants. En vertu de ce plan, le Royaume-Uni a séparé les îles Chagos de Maurice et déclaré l'archipel en tant que nouvelle colonie en 1965 — le Territoire britannique de l'océan Indien (British Indian Ocean Territory, BIOT) — qui est désormais la dernière colonie du Royaume-Uni en Afrique.

Des documents rédigés à cette époque, rendus publics ces dernières années et examinés par Human Rights Watch, révèlent que l'une des principales raisons derrière la décision de déplacer l'ensemble de la population des Chagos, et pas seulement de Diego Garcia, était d'éviter que le Royaume-Uni ait l'obligation de rendre des comptes aux Nations Unies concernant le maintien du contrôle sur une colonie

avec une population qui y réside de manière permanente. Dans des documents, les autorités britanniques ont admis avoir menti en affirmant que les îles Chagos ne comptaient pas d'habitants permanents. Dans d'autres documents datant de cette période, de hauts responsables britanniques qualifiaient les Chagossiens d' « hommes-vendredi [un terme raciste qui désigne un serviteur fidèle]... dont les origines sont obscures », témoignant ainsi du racisme systématique qui caractérise leur traitement.

### Lever « immédiatement l'interdiction faite aux Chagossiens de retourner dans l'archipel »

Le gouvernement britannique a refusé, à de nombreuses reprises, d'autoriser le retour des Chagossiens, invoquant de vagues arguments sécuritaires et financiers.

Au cours des 20 dernières années, le gouvernement britannique a reconnu à plusieurs occasions que la façon dont avaient été déplacés les Chagossiens et la manière dont ils avaient été traités par la suite étaient « honteuses et injustes », mais ces excuses n'ont débouché sur aucune réparation concrète. Des années après les avoir expulsés de leurs foyers, le Royaume-Uni a versé, par l'intermédiaire du gouvernement mauricien, une indemnité d'un faible montant aux Chagossiens vivant à Maurice et, des décennies plus tard, a accordé la citoyenneté britannique à certains d'entre eux. Toutefois, il a refusé de fournir des réparations complètes ou de consulter le peuple chagossien. Les Chagossiens expulsés vers les Seychelles n'ont, en tant que groupe, reçu aucun dédommagement.

Les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis devraient fournir des réparations complètes au peuple chagossien, a déclaré Human Rights Watch. Le Royaume-Uni devrait fournir un dédommagement en levant immédiatement l'interdiction faite aux Chagossiens de retourner dans l'archipel de manière permanente. Le Royaume-Uni et les États-Unis devraient garantir un soutien, notamment financier, pour réhabiliter les îles et permettre aux Chagossiens de revenir y vivre et travailler dignement.

Le Royaume-Uni et les États-Unis devraient également fournir une compensation financière à tous les Chagossiens, toutes générations confondues, pour les crimes commis à leur encontre et garantir que des crimes similaires ne se reproduisent plus. Après de véritables consultations avec les Chagossiens, cela pourrait prendre la forme d'excuses complètes de

la part des gouvernements britannique et états-unien, y compris du monarque britannique, reconnaissant l'ampleur et la nature des crimes.

Le Royaume-Uni et les États-Unis devraient rendre publics tous les documents concernant le traitement des Chagossiens. Ils devraient mener des enquêtes approfondies sur ces crimes afin que les individus et les institutions étatiques portant la plus grande part de responsabilité rendent des comptes.

### Royaume-Uni et États-Unis doivent s'engager à soutenir le retour des Chagossiens

Le gouvernement mauricien devrait s'engager publi-

quement à soutenir le retour aux îles Chagos de tous les Chagossiens, quels que soient leur nationalité ou lieu de résidence actuel, et à reconnaître ces derniers en tant que peuple autochtone, a déclaré Human Rights Watch. Maurice, le Royaume-Uni et les Seychelles devraient garantir le respect des droits et l'égalité des Chagossiens vivant sur leur territoire, notamment en leur garantissant une citoyenneté pleine et égale, ainsi que la réunification familiale.

« L'histoire des Chagossiens au cours des 50 dernières années est marquée par la lutte et la survie », a expliqué Mausi Segun, directrice de la division Afrique à Human Rights Watch. « Les gouvernements britannique et états-unien devraient réparer les torts commis à l'encontre des Chagossiens, en commençant par un engagement politique et financier pour leur permettre de retourner dignement sur leur terre natale. »

## Éleveurs de volailles et abattoir : accord sur la transparence des coûts

Hier soir, un accord a été trouvé entre les deux coopératives d'éleveur de volailles, l'abattoir et l'interprofession. Le point de la transparence des coûts doit être réglé à court terme. Ceci devra permettre aux agriculteurs de connaître comme se répartit la richesse qui est créée dans leurs élevages de volailles.

Des tensions existent depuis plusieurs mois entre des éleveurs de volailles et l'abattoir de l'Étang-Salé qui est géré par un privé. Les agriculteurs revendiquent notamment une hausse du prix payé par l'abattoir pour acquérir les volailles ainsi que la transparence.

Pour se faire entendre, ils ont bloqué l'entrée de l'abattoir de l'Étang-Salé. Le 15 février au matin, le préfet a requis la gendarmerie pour débloquer l'accès à cette installation pour des raisons sanitaires selon le représentant de l'État. Hier soir, les différents protagonistes étaient réunis à la Préfecture. Au terme de cette rencontre, la Préfecture a publié un communiqué dont voici le contenu :

« Au terme de deux jours de conflit entre les acteurs de la filière avicole, une réunion de plus de deux heures s'est tenue ce soir sous la présidence du préfet.

L'issue des échanges a été positive : les deux coopératives, l'abattoir et l'interprofession se sont mis d'accord pour régler plusieurs points de tension essentiels à court terme, notamment sur les plannings d'abattage et la transparence des coûts, et pour planifier le traitement des sujets de moyen terme. Des réunions régulières se tiendront dans les prochaines semaines sous l'égide de l'État. »

Les éleveurs revendiquent un meilleur partage des richesses issues de leurs volailles. L'objectif de transparence des coûts devra permettre aux agriculteurs d'avoir tous les éléments sur la table pour obtenir une plus juste rémunération de leur travail.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Noute souvèrènté alimantèr : Koman, sistèm lékonomi d'kontoir l'aprè rode foute anou d'dan

Yèr mwìn la lir dann Témoignages lo kou d'kolèr bande sindika agrikol par raporte lo pri bande z'intran : toute bande matyèr plantèr i ansèrv dann zot prodikssyon la goumanté in poin inkroyab. Anpliské sa, la pa bézoin dir toute produi-la i pass par linportassion... Pou in rézon bien sinp, sé lo dévlopan insifizan noute péi.

Alor bande sindika plantèr i di pou garde inn shanss avanss dsi noute souvèrènté alimantèr plantèr la bézoin i ède azot ashté bande zintran. Mé mi domande amwin si na poin in pyèz ladan. Lé sir ké si ni travaye dann nout lagrikiltir avèk bande zintran i sorte an déor, pa zordi, pa domin, mi panss nou lé koinssé é si nou lé koinssé adyé tak baro lotosifizans alimantèr.

Donk mi èmré dir la solissyon lé dann la prodikssyon bio, antouléka lé dann l'agrikiltir rézoné avèk moins zintran shimik possib. Mé oïla, i shanj pa zour pou landmin in sistèm agrikol ladministrassion franssèz la mète anou d'dan.

Mi rapèl in zour dann in kanpagn l'avé in déba é bande demoune ékolo téi roproush bande plantèr ansèrv bande zintran shimik. Bonpé té dakor avèk zot ! Sof in plantèr déza rézonab é li la réponde : l'agrikiltir bio, nou kréol ni koné sa é si l'avé pa anbank anou dann lo sistèm ni

koné zordi nou n'arté ankor dann le bio é moïnss frazil kan néna in kriz internassyonal. Mé oïla, nou lé d'dan, an plin d'dan é sèl solission ni trouv sé l'ède bande pouvoir piblik.

Sa sé la vérité é ni pé pa shapé avèk sa é dizon franshman si ni vé angaj anou dann in lagrikiltir d'tranzission ni koné sa lé possib, mé pa an in zour. Ni pé demande bande srilanké kossa k'i éspass kan lo péi i désside toudinkou — pars li lé an manke larzan-arète inporte zintran agrikol toutsuite pou toutsuite. Sé la mizèr pou bande plantèr, sé la rarté épi la famine pou la popilassion épi sé la fuite dirékssion la Rényon dann bato kok pistash i mank koulé shakéstan épi sé l'aviyon pou lo rotour.

Alor dann lo kour tèrm bande sindika agrikol néna rézon tourne azot dann dirékssyon l'éta, épi bande koléktivité, mé antanssyon noute shomin lé baré si ni kontinyé konmsa. Pars lo sistèm ékonomik lé pa tayé pou noute réissite mé dann l'éspri lésplottassion par bande sossyété kapitalist avèk nout péi konm kontoir pou vande bande produi lé fabriké dismil kilomète de nou.

A bon antandèr, salu !

*Justin*